

DEMANDE DE LICENCE 2020

(Suite convention Pré-Accueil) (valable jusqu'au 31/12/2020)

N° licence	
FFCT	

NOM : Prénom :
Adresse:
Code Postal : Ville :
Téléphone : Portable :
Courriel (mail) :
Date de naissance : Lieu :
Choix de la licence : (1) voir explications page suivante Choix de la pratique : ○ Vélo Balade (sans Certificat Médical) ○ VTT ○ Vélo Rando (Certificat Médical) ○ VTT et Route ○ Vélo Sport (cyclosportive et compétition) □ VAE (je pratique le vélo électrique)
Adhésion au club (obligatoire) Cochez votre choix Cotisation annuelle A partir de la 2ème cotisation Licence Fédérale (obligatoire) Assurance "Petit Braquet" L'option "Mini Braquet" (2) L'option "Grand Braquet" (2) Cochez votre choix 19,00 € 16,50 € (27,50 + 16,50) C27,50 + 14,50) C4,50 € (27,50 + 64,50)
A régler Remplir une demande par personne
Exemple: , cotisation à $22,00 \in +$ Licence $16,50 \in =$ Total à régler: $38,50 \in +$ Si 2 ème membre de la famille , cotisation à $19,00 \in +$ Licence $16,50 \in =$ Total à régler: $35,50 \in +$
Personne à prévenir en cas d'accident : Portable
Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur sur le site Internet du club et y adhérer. Je fournis un certificat médical de - de 12 mois (cyclotourisme ou cyclisme en compétition). Je joins : - un chèque à l'ordre de VTT Aventure "Causse-Vézère"
Fait àle
Signature

A retourner ou à remettre à : Pierre-Jean MANET - 258, avenue des escures 19600 ST PANTALEON DE LARCHE

Déclaration du licencié - Saison 2020

(A remplir obligatoirement)

Licencié de la FFCT à (nom du Club) VTT AVENTURE CAUSSE VEZERE
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Déclare :
• Avoir pris connaissance du contenu de la présente notice d'information relative au contrat d'assurance souscrit
la FFCT auprès d'Allianz pour le compte de ses adhérents ;
• Avoir été informé par la présente notice de l'intérêt que présente la souscription de garanties d'indemni
contractuelles (Décès, Invalidité Permanente, Frais médicaux, et Assistance) pour les personnes pratiquant u activité sportive relevant de la FFCT,
• Avoir choisi en complément des formules Mini Braquet, Petit Braquet ou Grand Braquet les options suivantes :
☐ Indemnité Journalière forfaitaire
Complément Dècès / Invalidité
Avoir souscrit au contrat individuel Garanties des Accidents de la Vie (GAV)
Oui Non
Options complémentaires proposées \[\sum N'en retenir aucune \]
Fait à le
Signature du licencié souscript

(1) Pour information

La loi n°2016-41 du 21 janvier 2016 modifie les conditions de délivrance et de renouvellement des licences sportives. Pour répondre à ces exigences, la fédération a mis en place 3 formules de licence pour s'adapter à la pratique de ses adhérents.

Choix de la licence :

Vélo Balade (déconseillée pour les sorties club) : cette formule, pensée pour une pratique douce et familiale permettra aux licenciés de participer aux événements FFCT et de bénéficier de l'assurance sans avoir besoin de fournir un certificat médical. Cependant il est important de consulter régulièrement son médecin, et de suivre ses préconisations.

Vélo Rando (formule conseillée pour la pratique dans le club) : idéale pour une pratique régulière du cyclotourisme, cette formule convient aux licenciés qui ont l'habitude de rouler sur toutes distances. Elle donne accès à toutes les manifestations fédérales. Le certificat médical est obligatoire lors de l'affiliation. Il est ensuite à renouveler tous les 5 ans.

Vélo Sport : cette formule, identique à la formule Vélo Rando, ajoute la possibilité de participer, en plus des événements cyclotouristes, à des cyclosportives (donc hors FFCT). Le certificat médical portant mention « en compétition » est **obligatoire** et à renouveler **chaque année**.

Les formules Vélo Rando et Vélo Sport permettent de bénéficier de la garantie « Décès suite à un AVC/ACV ». Le montant varie selon la justification ou non d'un test à l'effort datant de moins de 2 ans. La formule Vélo Balade ne donne pas accès à cette garantie, du fait de l'absence de certificat médical.